



12, rue de Louvois - 75002 PARIS- tel / 01.40.15.82.68 - fax / 01.40.15.85.99- sud@culture.fr

Coordination des Intermittents et Précaires Pas d'expulsion avant un relogement qui permette la continuité des activités

La ville de Paris a concédé le « 14 quai de Charente » à la [Coordination des Intermittents et Précaires](#) d'Ile de France (CIP-IdF) en 2003, à la suite du mouvement des intermittents et du forum social mondial. Depuis, ce lieu n'a cessé d'être un creuset ouvert à toutes celles et à tous ceux qui ont besoin de s'auto-organiser pour lutter, faire respecter leurs droits, à toutes celles et tous ceux qui veulent partager parole et réflexion, mettre en place des solidarités.

Après des mois d'incertitude et de négociations sans résultats sur le relogement de la Coordination, un jugement du Tribunal d'Instance a ordonné l'expulsion.

La CIP-IdF a besoin d'un lieu pour continuer à réunir des salarié-es, des précaires, des chômeurs qui ne sont pas structuré-es dans le cadre d'une activité ou d'un secteur déterminé et qui veulent s'organiser, se rencontrer, s'entraider pour mieux se battre pour leurs droits et leur dignité.

Depuis 2003, [SUD Culture Solidaires](#) travaille en collaboration étroite avec la CIP-IdF, qu'il s'agisse notamment du mouvement de 2003, du comité de suivi de la réforme de l'Unedic à l'Assemblée nationale, enquête collective sur l'intermittence et la précarité¹ de KO-Cannes, de l'EuroMayDay, des nouveaux droits des chômeurs.

A l'heure des prochaines « négociations » de la convention UNEDIC, la disparition de ce lieu emblématique briserait une part des solidarités indispensable en ces temps où tout pousse au chacun pour soi, où chacun a besoin d'espace pour retrouver, avec d'autres, la capacité de ne pas se laisser faire, de réinvestir son temps de vie, comme le récent mouvement de grande ampleur contre la réforme des retraites l'a de nouveau démontré.

La CIP-IdF lutte depuis des années. Aujourd'hui, des hommes et des femmes révolté-es par les méthodes du gouvernement, hier isolé-es, se réunissent pour ensemble affirmer l'espoir d'un autre présent, d'un avenir possible. Il n'est pas question d'accepter que soient brisées ces solidarités !

En ne tenant pas ses engagements, la Mairie socialiste de Paris se déshonorerait. La demande de la CIP, soutenue par plusieurs groupements et syndicats, notamment de professionnels de la culture, dont notre syndicat, et par des milliers de signataires de la pétition [Nous avons besoin de lieux pour habiter le monde](#) : l'attribution d'un lieu approprié pour que la CIP-IdF puisse poursuivre son travail de débat et d'organisation de la résistance.

SUD Culture Solidaires assure la CIP-IdF de sa solidarité. Il ne saurait y avoir d'expulsion sans solution immédiate et adaptée de relogement. Dans cette perspective, il est indispensable que la Ville de Paris rétablisse au plus vite le dialogue, propose une solution viable de relogement et agisse pour qu'aucune suite ne soit donnée à la demande d'astreinte financière.

Nous en appelons à la solidarité de tous. La ville peut reloger la CIP-IdF : qu'elle le fasse.

Paris, le 28 Novembre 2010

¹ Cette enquête, dont une phase se poursuit actuellement est financée par la région Île-de-France, et comme l'ensemble des activités, serait probablement irrémédiablement compromise en cas d'expulsion sans relogement.